

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Protection prolongée Au moment de la vente

Nous offrons une protection aux familles canadiennes
lorsqu' « au cas où » devient réalité





Protection à l'échelle nationale

PPFC protège votre véhicule partout au Canada et dans la partie continentale des États-Unis.

Réponse directe

PPFC donnera suite à votre demande de règlement rapidement et efficacement. Nous payons les coûts de réparations des services autorisés directement à l'atelier de réparation, ce qui vous évite d'avoir à payer de votre poche et l'inconvénience d'avoir à attendre un remboursement.

Protection transférable

Dans l'éventualité où vous choisissiez de vendre votre véhicule, vous pouvez demander à transférer la protection au prochain propriétaire pour le reste de la durée du plan.

Franchise

Vous pouvez choisir parmi des franchises de 100 \$ ou de 200 \$ par visite pour réparation, taxes applicables en sus, pour toutes les réparations couvertes. En cas de nouveau bris de la même composante, aucune franchise ne sera demandée pour sa réparation ou son remplacement.

Franchise réduite

La franchise sélectionnée sera réduite de 50 \$ lorsque les réparations sont effectuées chez le concessionnaire qui vous a vendu le véhicule.

Remboursement selon l'expérience (EBR)/ Rabais sur le prix garanti (GPR)

(Offert pour les plans admissibles)

Si le plan que vous avez choisi inclut l'option EBR/GPR, vous pouvez demander un remboursement aussitôt que la date d'expiration du plan est dépassée. Les remboursements sont fondés sur le montant que vous avez payé à l'origine pour le plan, jusqu'à un maximum de 2 000 \$, moins la franchise.

VOYAGEZ L'ESPRIT TRANQUILLE.



LE PLAN ULTIMUM DE PPFC PROTÈGE :

- Courant électrique
- Moteur à combustion de véhicule hybride
- Turbocompresseur/compresseur volumétrique
- Boîte de vitesses
- Boîte de transfert
- Essieu d'entraînement
- Direction agissant sur les roues avant
- Freins
- Système électrique
- Climatiseur
- Système de carburant
- Suspension avant et arrière
- Système de chauffage et de climatisation
- Protection du système d'émission

VOYAGEZ AVEC UN PLAN DE PROTECTION FIRST CANADIAN.

Craignez-vous que ne surviennent des bris inattendus et des réparations coûteuses imprévues ? Les véhicules électriques nécessitent des techniciens de service ainsi que des composantes spécialisés, et une réparation onéreuse peut constituer un fardeau financier. **Laissez vos préoccupations à la maison grâce à PPFC.**

PPFC donnera suite à votre demande de règlement rapidement et efficacement. **Nous payons les coûts de réparations des services autorisés directement à l'atelier de réparation**, ce qui vous évite d'avoir à payer de votre poche et l'inconvénience d'avoir à attendre un remboursement.

Toutes les pièces ou composantes du système mécanique **SONT PROTÉGÉES** à moins qu'elles ne soient spécifiquement énumérées comme n'étant pas protégées. Voici quelques exemples de composantes protégées :



ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Batteries, blocs de batteries (jusqu'à concurrence de 10 000 \$, à l'exclusion de la dégradation des batteries)
Unité de chargement à domicile (1 réparation ou remplacement, jusqu'à concurrence de 800 \$)
Modules de contrôle d'alimentation électrique
Contrôleur de moteur électrique
Câbles haute-tension
Convertisseur/inverseur de courant
Chargeur de batterie



MOTEUR À COMBUSTION VÉHICULE HYBRIDE

Bloc-cylindres et toutes les pièces internes lubrifiées du moteur
Culasses
Pistons et segments de piston
Bielles et roulements
Vilebrequin et roulements principaux de vilebrequin
Supports d'arbre à cames en tête
Couvercle et module
Arbre à cames et roulements d'arbre à cames
Galets de came
Chaîne ou courroie de distribution (sauf si la courroie de distribution n'a pas été remplacée lorsque requis par le fabricant)
Engrenages de distribution
Couvercle de chaîne de distribution
Tendeurs de chaîne de distribution
Guides de chaîne et de courroie de distribution
Poulie de courroie de distribution
Tendeur de courroie serpentine du moteur
Poulie intermédiaire et roulements de poulie intermédiaire
Volant moteur (à l'exclusion des dents)
Bras de culbuteur et arbres de culbuteur
Roulements de culbuteur
Soupapes de culasse
Joints de soupapes et sièges de soupape
Poussoirs de soupape et ressorts de soupape
Dispositifs de retenue de soupape
Tiges de poussoir
Pompe à eau
Pompe à huile/carter de pompe à huile
Appareils d'équilibrage harmonique
Carter d'huile (à l'exclusion des filets du bouchon de vidange)
Collecteur d'admission



MOTEUR À COMBUSTION VÉHICULE HYBRIDE (Cont.)

Collecteur d'échappement (à l'exclusion de l'ensemble de collecteur et convertisseur)
Couvercles de soupape
Supports de moteur
Pompe à injection de carburant diesel
Pompe à vide pour carburant diesel
Chauffe-moteur
Joints et joints d'étanchéité*



TURBOCOMPRESSEUR/COMPRESSEUR VOLUMÉTRIQUE

Carter de turbocompresseur et de compresseur volumétrique ainsi que les pièces du turbocompresseur et du compresseur volumétrique
Soupapes de sécurité
Refroidisseur intermédiaire
Joints et joints d'étanchéité*



BOÎTE DE VITESSES (automatique et manuelle)

Carter de boîte de vitesses (si endommagé de l'intérieur) et toutes les pièces internes du carter de boîte de vitesses
Arbre d'entrée
Cylindre d'embrayage principal
Convertisseur de couple
Modulateur de vide
Supports de boîte de vitesses
Bac à huile
Lignes de refroidissement de la direction
Joints et joints d'étanchéité*



BOÎTE DE TRANSFERT

Boîte de transfert (si endommagée de l'intérieur) et toutes les pièces internes
Moteur d'encodeur
Joints et joints d'étanchéité*



ESSIEU D'ENTRAÎNEMENT

(avant et arrière)

Carter d'entraînement final
Carter d'essieu d'entraînement (si endommagé à l'intérieur) et toutes les pièces internes lubrifiées
Couvercle de différentiel
Arbre d'essieu
Joint universel d'arbre
Roulements de roue
Ensemble de roulements de moyeu (sauf si le bris est dû au système de freins antiblocage)
Roulements de roue biseautés
Moyeux de verrouillage
Arbre d'entraînement
Joints homocinétiques
Actionneurs de transmission
Soufflets homocinétiques
Joints et joints d'étanchéité*



DIRECTION AGISSANT SUR LES ROUES AVANT

Boîte de direction et toutes les pièces internes
Engrenage à crémaillère et pignon
Pompe de servodirection
Boyaux de servodirection
Fusées de direction
Bielle pendante
Bras intermédiaire
Tringle centrale
Arbre de colonne de direction supérieur
Relais
Capteurs
Volant de direction
Refroidisseur de servodirection
Joints et joints d'étanchéité*



FREINS

Maître-cylindre
Multiplicateur de dépression
Survolteur hydraulique
Étrier de frein à disque

*La protection des joints et joints d'étanchéité signifie la protection contre les fuites excessives pour tous les joints et joints d'étanchéité énumérés pour le plan choisi et qui contiennent des fluides ou des lubrifiants.

Toutes les pièces ou composants du système mécanique **SONT PROTÉGÉES** à moins qu'elles ne soient spécifiquement énumérées comme n'étant pas protégées. Voici quelques exemples de composants protégés :



FREINS (Cont.)

Cylindres de roue
Soupape de compensation
Conduites hydrauliques de frein en métal
Soupape combinée
Capteur ABS et faisceau de câblage
Câbles de frein de stationnement
Joint et joints d'étanchéité*



SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Alternateur
Groupe d'instruments numériques
Carte de circuits imprimés de tableau de bord
Régulateur de tension
Moteur de démarreur
Solénoïde de démarreur
Dispositif d'entraînement de démarreur
Faisceau de fils de compartiment moteur installé en usine
Module d'allumage électronique
Bobine détectrice de distributeur
Interrupteur d'allumage
Cylindre de verrouillage d'allumage
Bobines d'allumage
Moteur d'essuie-glace avant et arrière
Pompe et interrupteur de lave-glace
Interrupteurs électriques manuels
Ordinateur et module de commande de carrosserie
Module de commande du groupe motopropulseur
Interrupteur de feu d'arrêt
Interrupteur et moteur des phares
Interrupteur de clignotant
Ensemble de commande de chauffage et de climatisation
Résistance de moteur de soufflante
Klaxon
Module de régulateur de vitesse installé en usine
Transducteur de commande de régulateur de vitesse
Dispositif de servo et amplificateur de régulateur de vitesse
Interrupteur d'engagement de régulateur de vitesse
Moteurs de ventilation forcée
Moteur de glace électrique (à l'exclusion des régulateurs)
Interrupteur de glace électrique
Moteurs de sièges électriques en état de service (à l'exclusion du cadre/de la base)
Interrupteur de siège électrique



SYSTÈME ÉLECTRIQUE (Cont.)

Moteur de rétroviseur électrique (à l'exclusion des ensembles)
Interrupteur de moteur de rétroviseur électrique
Moteur d'antenne électrique (à l'exclusion du mât)
Moteur de toit décapotable
Moteur de toit ouvrant en état de service (à l'exclusion du cadre)
Interrupteur de désambueur arrière
Grille de désambueur de lunette arrière (à l'exclusion de la vitre)
Actionneur et interrupteur de verrouillage de portière électrique
Faisceaux de câblage de tout le véhicule
Radio
Système multimédia du siège arrière
Systèmes de navigation
Régulateurs de glace
Sièges chauffants
Module de feu de navigation de jour



CLIMATISEUR

Condensateur
Compresseur
Ensemble d'embrayage et poulie
Conduites et boyaux de climatisation
Évaporateur
Interrupteur de coupure de compresseur haut/bas
Soupape d'expansion
Interrupteur de cycle de pression
Tube d'orifice
Joint et joints d'étanchéité*



SYSTÈME DE CARBURANT

Pompe à carburant
Buses et injecteurs de carburant diesel
Réservoir de carburant
Sonde mécanique de réservoir de carburant
Rampe de distribution de carburant
Régulateur de pression de carburant
Conduites de refoulement de carburant en métal
Clapet sélecteur de réservoir de carburant
Capteur du niveau de carburant
Jauge de carburant



SUSPENSION AVANT ET ARRIÈRE

Bras de commande supérieur et inférieur
Arbres ou douilles de bras de commande
Joint à rotule supérieurs et inférieurs
Barres de torsion et supports ou douilles
Barre stabilisatrice (à l'exclusion de tout système de déconnexion électronique)
Tringles et douilles de stabilisateur
Chevilles d'attelage
Broche et support de broche



SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

Faisceau de chaufferette
Moteur de soufflante avant et arrière
Ventilateur et moteur de refroidissement de moteur
Moyau d'embrayage de ventilateur hydraulique
Radiateur
Soupape d'eau chaude
Réservoir de liquide de refroidissement
Couvercle de radiateur



SYSTÈME D'ÉMISSION

Pompe à air
Capteur d'arbre à cames
Solénoïde de purge de réservoir
Solénoïde d'évent de réservoir (à l'exclusion de l'ensemble de filtre à cartouche)
Détecteur de cognement
Capteur d'angle de vilebrequin
Solénoïde EGR
Soupape EGR
Moteur de commande de ralenti
Capteur de débit d'air massique
Capteur de pression de collecteur
Capteur d'O2 (oxygène)
Capteur de température de liquide de refroidissement de PCM
Capteur de position d'accélérateur en état de service
Pompe à vide

*La protection des joints et joints d'étanchéité signifie la protection contre les fuites excessives pour tous les joints et joints d'étanchéité énumérés pour le plan choisi et qui contiennent des fluides ou des lubrifiants.

CE QUI N'EST PAS PROTÉGÉ?



Corps de papillon; piles d'allumage de témoin de démarrage; fermetures éclair; bras et tringlerie d'essuie-glace de pare-brise; phares ; ensembles de projecteurs et de feux arrière; portes-gobelet; cendriers; panneaux de tableau de bord; consoles; cadres et ressorts de siège; toit décapotable et structure de cadre de toit décapotable (pourvu, cependant, que les câbles, les moteurs, l'électronique et les interrupteurs présentant un lien avec le fonctionnement du toit décapotable soient compris dans la protection); poignées de portière intérieures et extérieures, et leurs charnières; amortisseurs; ensembles de jambes de force MacPherson (incluant les supports supérieurs et les roulements); tuyaux et boyaux (sauf les tuyaux et les boyaux des systèmes de direction et de climatisation); conduites et boyaux de frein en caoutchouc (sauf les boyaux de pression de servodirection, les conduites en acier du système de climatisation et les conduites de frein en acier); dispositifs de fixation, comme les pinces, les écrous, les boulons, les attaches et les rivets; ensemble d'embrayage de boîte de vitesses manuelle; disque d'embrayage manuel ou plateau de pression, ainsi que les douilles et les roulements connexes; tringleries manuelles et hydrauliques; câbles corrodés; composantes d'allumage secondaires; vitres (incluant les ensembles de rétroviseurs et les pare-brise chauffants); lentilles; phares scellés; ampoules; douilles; fusibles; téléphones cellulaires; rotors et tambours de frein; composantes des systèmes d'échappement et d'émission qui ne sont pas identifiées de manière spécifique comme faisant partie du système d'émission; composantes de tout ensemble de levage; convertisseur catalytique; bandes d'étanchéité; coulisses; garnitures; moulures; pièces de métal lustrées; chrome; revêtement et tapis; peinture; ornements extérieurs; pare-chocs; tôle et panneaux de carrosserie; pièces structurales de la carrosserie; cadre et ensembles de toit ouvrant; pneus; roues et jantes; et capteurs installés sur les roues ou sur les jantes.

Si un ensemble de levage est installé, les joints à rotule, les joints universels, les paliers intermédiaires, les roulements de roue et les ensembles de moyeux seront exclus de tous les plans de protection.

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES INCLUS

Aucune franchise ne sera applicable.



SERVICES DE DÉPANNAGE D'URGENCE

Si votre véhicule ne peut se déplacer sécuritairement par lui-même, nous paierons le remorquage du véhicule au concessionnaire (jusqu'à 240 \$) ou une autre destination (jusqu'à 100 \$). Les services supplémentaires incluent l'assistance mécanique mineure, le service de pneus, le service de batterie, la livraison de carburant et le service de serrurier.



LOCATION

Dans l'éventualité où un bris couvert surviendrait et que le véhicule devrait passer la nuit à l'atelier de réparation, nous vous rembourserons les dépenses accompagnées d'un reçu relatives à la location d'un véhicule de remplacement, à un taxi ou du transport en commun. Jusqu'à un maximum de 50 \$ par jour à concurrence de 250 \$ par réparation.



INTERRUPTION DE VOYAGE

Dans l'éventualité où un bris couvert surviendrait à plus de 100 km de votre résidence et que celui-ci aurait pour résultat que le véhicule devrait rester à l'atelier de réparation pour la nuit, nous rembourserons les dépenses accompagnées d'un reçu relatives à l'hébergement et la nourriture au restaurant. Jusqu'à un maximum de 150 \$ par jour à concurrence de 450 \$ par réparation.



Contrats relatifs aux bris mécaniques
Administrateur/débiteur
Protection de réparation First Canadian
320 Sioux Road
Sherwood Park, AB T8A 3X6
Tél. sans frais : 1 800 381.2580



La Corporation d'assurance
Millennium

Polices relatives aux bris mécaniques
Administrateur/souscripteur
La Corporation d'assurance Millennium
320 Sioux Road
Sherwood Park, AB T8A 3X6
Tél. sans frais : 1 800 381-2580

Administration

Tél. local : 1 780 410-4508
MechanicalAdmin@firstcanadian.

Demandes de règlement

Tél. local : 1 780 410-4546
mechanicalclaim@firstcanadian.

*REMARQUE : Le contenu de la présente brochure constitue seulement un résumé de certaines conditions générales du plan. Veuillez consulter le certificat en question afin d'obtenir tous les détails relatifs à ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas. Ce ne sont pas tous les plans qui sont offerts dans toutes les provinces, et certaines dispositions pourraient varier selon les exigences provinciales.